



**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 15 et 17,
- Vu les résultats des élections professionnelles du 28 janvier 2010,
- Vu l'arrêté du 3 février 2010 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner les représentants du CTP spécial, ainsi que le nombre des sièges attribués,
- Vu les propositions de nomination des organisations syndicales,
- Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives au dialogue social,
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat, et notamment les dispositions de l'article 10,
- Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques spéciaux des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale, et notamment les dispositions de l'article 16- 2°,

A R R Ê T E

Article 1er : La composition du comité technique paritaire spécial de l'Académie de Bordeaux est modifiée comme suit:

I – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

M. **le Recteur** de l'académie de Bordeaux, président,

M. Xavier **LE GALL**, secrétaire général adjoint, délégué aux relations et ressources humaines,

II – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Membres titulaires :

UNSA Education Aquitaine

Mme Magali **BLASCO**, (ADAENES) rectorat de l'académie de Bordeaux

M. Emmanuel **PETIT**, (SAENES) inspection académique des Pyrénées-Atlantiques

Mme Elisabeth **CHAMP**, (IGE) rectorat de l'académie de Bordeaux

Mme Corine **GUERIT**, (Infirmière) inspection académique des Landes

NN

F.S.U.

Mme Isabelle **DESBIEYS**, (IGE) rectorat de l'académie de Bordeaux

SGEN-CFDT

Mme Caroline **DESJARDINS**, (Assistante sociale) inspection académique de la Gironde

SGPEN - CGT

M. Francis **DORE**, (IGE) rectorat de l'académie de Bordeaux

M. Laurent **BUISSON**, (SAENES) l'inspection académique des Pyrénées-Atlantiques

Mme Dominique **CASTAIGNEDE** (ADJENES) rectorat de l'académie de Bordeaux

Membres suppléants :

UNSA Education Aquitaine

Mme Cécile **CHAUNIER**, (ADAENES) rectorat de l'académie de Bordeaux

M. Gil **BIDAUT**, (APAENES) inspection académique de la Gironde

Mme Dominique **MICHAUD**, (Médecin) inspection académique des Landes

M. Alain **PETIT**, (IGE) inspection académique de la Dordogne

M. Christian **LAJUS**, (IEN) inspection académique des Landes

F.S.U.

Mme Céline **SALETTES**, (ADAENES) inspection académique de Lot-et-Garonne

SGEN-CFDT

M. Patrick **CEZARO**, (IGE) inspection académique de Bordeaux

SGPEN - CGT

Mme Christiane **THERON**, (SAENES) rectorat de l'académie de Bordeaux

Mme Hélène **LARRUE**, (SAENES) à l'inspection académique de Lot-et-Garonne

Mme Emmanuelle **DAUDIES**, (SAENES) rectorat de l'académie de Bordeaux

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 6 décembre 2011



Jean-Louis NEMBRINI
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine